

**CHAPITRE 4****RAPPORTS ENTRE GENS****VIE SOCIALE****Entrée dans une maison : les convenances****Permission d'entrer**

Hazrat 'Ata bin Yasser (Razi Allaho Ta'ala 'Anho) relate qu'un homme a demandé au Messenger d'Allah (Sallallaho 'Alaihi wa Salam - que la Paix d'Allah soit sur lui) : " Dois-je avoir la permission de ma mère pour entrer chez elle ? ". Il a répondu : " Certes ". Il a de nouveau demandé : " Même si nous vivons dans la même maison ? ". Et il a répondu : " Demande-lui la permission ". L'homme de poursuivre : " Je prends soin d'elle (mes allées et venues sont donc fréquentes) ". Le Messenger d'Allah (Sallallaho 'Alaihi wa Salam - que la Paix d'Allah soit sur lui) a réitéré. " Demande-lui la permission, te plairait-il de la voir nue ? ". L'homme a déclaré : " Certes, non ". Le Messenger d'Allah (Sallallaho 'Alaihi wa Salam - que la Paix d'Allah soit sur lui) a conclu : " Donc, demande-lui la permission ". (Mishkat)

Hazrat Abu Said Al-Khoudri (Razi Allaho Ta'ala 'Anho) rapporte que le Saint Prophète (Sallallaho 'Alaihi wa Salam - que la Paix d'Allah soit sur lui) a dit : " Quand l'un de vous demande la permission d'entrer trois fois et ne l'obtient pas, il doit s'en aller ". (Zad-ul-Ma'ad)

L'attitude correcte à adopter consiste à dire Salam avant de demander la permission d'entrer et d'indiquer son nom au lieu de dire " c'est moi ". (Zad-ul-Ma'ad)

Hazrat Abu Oumamah (Razi Allaho Ta'ala 'Anho) rapporte que le Saint Prophète (Sallallaho 'Alaihi wa Salam - que la Paix d'Allah soit sur lui) a dit : " Trois personnes sont sous la protection d'Allah. Allah leur

suffit pendant leur vie ici-bas et après leur mort et leur place se situe au Paradis :

1. Celui qui entre chez lui en donnant le Salam est sous la protection d'Allah.
2. Celui qui se rend à la mosquée (pour la prière) est sous la protection d'Allah.
3. Celui qui va au Djihad dans le sentier d'Allah est sous la protection d'Allah ".

(Al-Abadul Mofrid)

### **Respect du sommeil de l'autre**

Hazrat Miqdad bin Aswad (Razi Allaho Ta'ala 'Anho) rapporte que toutes les fois que le Saint Prophète (Sallallaho 'Alaihi wa Salam - que la Paix d'Allah soit sur lui) arrivait chez lui au cours de la nuit, il prononçait le Salam d'une voix douce afin de ne pas réveiller ceux qui dormaient et d'être entendu par ceux qui étaient éveillés. (Al Abadul Mofrid)

### **Les habitudes du Saint Prophète**

(Sallallaho 'Alaihi wa Salam - que la Paix d'Allah soit sur lui)

Le Saint Prophète (Sallallaho 'Alaihi wa Salam - que la Paix d'Allah soit sur lui) avait l'habitude, lorsqu'il visitait quelqu'un, de dire Salam trois fois et évitait de se tenir complètement devant la porte mais faisait face au coin gauche ou droit et demandait ensuite la permission d'entrer. Il se comportait ainsi pour s'assurer de ne pas jeter un regard à l'intérieur de la maison avant d'avoir obtenu la permission. (Zad-ul-Ma'ad)

### **Les usages du salut**

Hazrat Abu Oumamah (Razi Allaho Ta'ala 'Anho) rapporte que le Saint Prophète (Sallallaho 'Alaihi wa Salam - que la Paix d'Allah soit sur lui) a dit : " Parmi les gens, le plus méritant est celui qui adresse le Salam le premier ". (Mishkat)

Lorsque le Saint Prophète (Sallallaho 'Alaihi wa Salam - que la Paix d'Allah soit sur lui) saluait, il avait coutume de dire : " Assalamo 'Alaikom wa Rahmatullah ".  
(Zad-ul-Ma'ad)

Alors qu'il était venu rendre visite au Saint Prophète (Sallallaho 'Alaihi wa Salam - que la Paix d'Allah soit sur lui), un homme a dit à son arrivée : " Assalamo 'Alaikom wa Rahmatullah wa Barakatuh ". Il a rendu le salut et dit : " Cet homme vient d'obtenir trente bonnes actions ". (Nisai, Tirmizi)

Le Saint Prophète (Sallallaho 'Alaihi wa Salam - que la Paix d'Allah soit sur lui) ne retournait pas une salutation par un mouvement de la main, de la tête ou du doigt. (Zad-ul-Ma'ad)

Hazrat Abdullah (Imam Boukhari) rapporte qu'Hazrat Qailah (Razi Allaho Ta'ala 'Anho) rapporte qu'un homme a salué le Saint Prophète (Sallallaho 'Alaihi wa Salam - que la Paix d'Allah soit sur lui) en disant : " Ô Messager d'Allah ! Que la paix et la miséricorde soient sur toi ". Et il a répondu : " Que la paix et la miséricorde d'Allah soient sur toi ". (Adab-ul-Mofrid)

Hazrat Abu Salama (Razi Allaho Ta'ala 'Anho) rapporte qu'Hazrat 'Aïcha (Razi Allaho Ta'ala 'Anha) lui a relaté qu'une fois le Saint Prophète (Sallallaho 'Alaihi wa Salam - que la Paix d'Allah soit sur lui) a dit : "Aïcha, Djibrail est là et te transmet le salam ". Elle a répondu : " Et que la paix et la miséricorde d'Allah soient sur vous ". Il a ajouté qu'il voyait des choses qu'elle ne pouvait voir. (Boukhari, Muslim)

Hazrat Ibn Abbas (Razi Allaho Ta'ala 'Anho) fait état qu'à son avis, il est obligatoire de répondre à une lettre tout comme on répond à un salut.  
(Al-Adab-ul-Mofrid)

Hazrat Abu Hourairah (Razi Allaho Ta'ala 'Anho) rapporte que le Saint Prophète (Sallallaho 'Alaihi wa Salam - que la Paix d'Allah soit sur lui) a dit : " Vous n'entrerez pas au Paradis tant que vous ne croirez pas et vous ne croirez que lorsque vous vous aimerez les uns les autres. Voulez-vous que je vous indique un acte qui suscitera l'amour des uns envers les autres ? Répandez le salam entre vous ". (Muslim)

Hazrat Qatadah (Razi Allaho Ta'ala 'Anho) rapporte que le Saint Prophète (Sallallaho 'Alaihi wa Salam - que la Paix d'Allah soit sur lui) a dit : " Lorsque vous entrez dans une demeure, dispensez le Salam sur ses habitants et lorsque vous prenez congé, faites vos adieux en leur présentant le Salam ".

(Baihaqi, Mishkat)

Hazrat Abu Hourairah (Razi Allaho Ta'ala 'Anho) rapporte que le Saint Prophète (Sallallaho 'Alaihi wa Salam - que la Paix d'Allah soit sur lui) a dit : " Quand l'un de vous se joint à une réunion, qu'il présente son Salam et s'il désire s'asseoir, qu'il s'asseye. Et quand il se lève pour partir, qu'il présente à nouveau son Salam. Le premier Salam n'est pas en effet plus justifié que le deuxième (comme il est sounnate de présenter le Salam lors d'une rencontre, il en va de même lors du départ) ". (Baihaqi, Mishkat)

Hazrat Abdullah bin Amr (Razi Allaho Ta'ala 'Anho) rapporte qu'un homme a demandé au Saint Prophète (Sallallaho 'Alaihi wa Salam - que la Paix d'Allah soit sur lui) quel était le meilleur aspect de l'Islam et il a répondu : " Nourrir le pauvre et saluer ceux que tu connais ainsi que ceux que tu ne connais pas ".

(Boukhari, Muslim)

Hazrat Anas (Razi Allaho Ta'ala 'Anho) rapporte que le Saint Prophète (Sallallaho 'Alaihi wa Salam - que la Paix d'Allah soit sur lui) a dit : " Quand tu rentres chez toi, transmets le Salam à ta famille. Ce sera une bénédiction pour toi et ta famille ". (Tirmizi)

Hazrat Abu Hourairah (Razi Allaho Ta'ala 'Anho) rapporte que le Saint Prophète (Sallallaho 'Alaihi wa Salam - que la Paix d'Allah soit sur lui) a dit : " Lorsque l'un de vous rencontre son frère, qu'il le salue. Et s'ils se trouvent séparés par un arbre, un mur ou une pierre, qu'il le salue de nouveau lorsqu'ils se rejoignent " (Abu Dawoud)

Hazrat Amr bin Shoaib (Razi Allaho Ta'ala 'Anho) rapporte que le Saint Prophète (Sallallaho 'Alaihi wa Salam - que la Paix d'Allah soit sur lui) a dit : " il ne

fait pas partie de nous celui qui imite les autres peuples. N'imitiez pas les Juifs ou les Chrétiens car la salutation juive consiste à faire un geste des doigts et le salut chrétien un geste de la main ". (Tirmizi)

### Salutation : les usages

1. Lorsqu'un Musulman rencontre un autre Musulman, il doit le saluer.
2. Celui qui marche doit saluer celui qui est assis.
3. Celui qui chevauche une monture doit saluer celui qui est assis.
4. Le petit groupe doit saluer le plus grand.
5. Le cadet doit saluer l'aîné.
6. Saluer d'un signe de la main lorsque l'autre personne se trouve éloignée.
7. Saluer d'une voix suffisamment haute pour se faire entendre. (Al-Adabul-Mofrid)

Hazrat Abdullah bin 'Omar (Razi Allaho Ta'ala 'Anho) rapporte que le Saint Prophète (Sallallaho 'Alaihi wa Salam - que la Paix d'Allah soit sur lui) a dit : " Parmi les signes du Jour de la Résurrection figurent les suivants :

1. On s'adressera le Salam uniquement entre personnes de connaissance.
2. Le commerce sera si répandu que l'épouse deviendra l'assistante de son mari.
3. Aussi bien les capables que les incapables tiendront la comptabilité.
4. L'homme deviendra audacieux en raison de ce qu'il donnera des preuves fausses et la vérité sera dissimulée. (Al Adabul Mofrid)

## Serrer/embrasser et serrer dans les bras

Hazrat Anas (Razi Allaho Ta'ala 'Anho) rapporte qu'un homme a demandé au Saint Prophète (Sallallaho 'Alaihi wa Salam - que la Paix d'Allah soit sur lui) : " Lorsqu'un homme rencontre son frère ou son ami, peut-il s'incliner devant lui ? ". Il a répondu " Certes, non ". Il a ensuite demandé s'il pouvait le serrer dans ses bras et l'embrasser et il a répondu : " Certes, non ". Puis il a demandé s'il devait lui serrer la main et il a répondu : " Oui ". Zarine ajoute qu'exception faite pour quelqu'un qui arrive de loin (il est permis de le serrer dans ses bras - Mishkat) ou d'embrasser la main d'une personne pour lui marquer son respect. (Targhib wa Tarhib)

Hazrat Abu Oumamah (Razi Allaho Ta'ala 'Anho) rapporte que le Saint Prophète (Sallallaho 'Alaihi wa Salam - que la Paix d'Allah soit sur lui) a dit : " La meilleure manière pour vous quand vous visitez un invalide consiste à poser votre main sur son front ou sa main et lui demander comment il va. La meilleure façon de vous saluer consiste à vous serrer la main". (Mishkat)

Hazrat Zari' (Razi Allaho Ta'ala 'Anho) qui était membre de la délégation d'Abd Al-Qais rapporte que lorsqu'ils sont arrivés à Madinah, chacun s'est hâté de descendre de sa monture le premier pour embrasser la main et le pied du Saint Prophète (Sallallaho 'Alaihi wa Salam - que la Paix d'Allah soit sur lui). (Abu Dawoud)

Ash Sha'bi relate que quand le Saint Prophète (Sallallaho 'Alaihi wa Salam - que la Paix d'Allah soit sur lui) a rencontré Djafar bin Abu Talib, il l'a serré dans ses bras et embrassé sur le front entre les deux yeux. (Abu Dawoud)

Hazrat Anas (Razi Allaho Ta'ala 'Anho) a raconté un jour avec tendresse et une grande joie : " J'ai serré les mains du Saint Prophète (Sallallaho 'Alaihi wa Salam - que la Paix d'Allah soit sur lui). Je n'ai jamais touché de soie plus douce que ses mains ". Son élève, à qui Hazrat Anas a rapporté cette anecdote, rapporte avec enthousiasme qu'il était enchanté de serrer ces mains qui avaient serré celles du Saint Prophète (Sallallaho 'Alaihi wa Salam - que la Paix d'Allah soit sur lui) (et depuis, cette pratique n'a d'ailleurs pas connu d'interruption). (Khasail-e-Nabawi)

Hazrat Anas (Razi Allaho Ta'ala 'Anho) rapporte que toutes les fois que les compagnons du Saint Prophète (Sallallaho 'Alaihi wa Salam - que la Paix d'Allah soit sur lui) se rencontraient, ils se serraient la main et au retour d'un voyage, ils s'étreignaient.

(Tabarani, Al-Tarhib wat-Tarhib)

Quand Hazrat Zaid bin Harisa (Razi Allaho Ta'ala 'Anho) est venu à Madinah, il s'est rendu à la maison du Saint Prophète (Sallallaho 'Alaihi wa Salam - que la Paix d'Allah soit sur lui) et a frappé à la porte. Le Saint Prophète (Sallallaho 'Alaihi wa Salam - que la Paix d'Allah soit sur lui) est sorti en traînant son vêtement et le serrant dans ses bras et l'a embrassé sur le front. (Tirmizi)

### **Embrasser les mains**

Hazrat Sabit (Razi Allaho Ta'ala 'Anho) a demandé à Hazrat Anas (Razi Allaho Ta'ala 'Anho) s'il lui était arrivé de toucher les mains du Saint Prophète (Sallallaho 'Alaihi wa Salam - que la Paix d'Allah soit sur lui). Hazrat Anas a répondu que certainement et Hazrat Sabit lui a alors embrassé les mains.

(Al Adabul Mofrid)

### **PRESENTS**

Hazrat Abu Hourairah (Razi Allaho Ta'ala 'Anho) rapporte que le Saint Prophète (Sallallaho 'Alaihi wa Salam - que la Paix d'Allah soit sur lui) a dit : " Offrez-vous des cadeaux car ils entretiennent l'amitié et préservent de l'hostilité ". (Boukhari)

Hazrat Djabir (Razi Allaho Ta'ala 'Anho) rapporte que le Saint Prophète (Sallallaho 'Alaihi wa Salam - que la Paix d'Allah soit sur lui) a dit : " Quiconque reçoit un don, qu'il offre quelque chose en retour s'il en possède les moyens, sinon qu'il exprime sa reconnaissance au donateur en disant " Jazak Allah ". Car celui qui exprime sa reconnaissance, en vérité, remercie et celui qui la dissimule, est ingrat ".

(Abu Dawoud)

Hazrat Abu Hourairah (Razi Allaho Ta'ala 'Anho) rapporte que le Saint Prophète (Sallallaho 'Alaihi wa Salam - que la Paix d'Allah soit sur lui) a dit : " Il est ingrat envers Allah celui qui n'exprime pas sa reconnaissance envers les gens". (Ahmed, Tirmizi)

Il apparaît dans les traditions que l'on ne doit pas refuser le parfum ou l'huile que l'on vous offre pour l'appliquer ou du lait pour boire ou un coussin en guise d'appui car les refuser vous placerait face à des obligations insupportables d'une part et offenserait d'autre part la personne qui vous en fait le présent. (Tirmizi)

Hazrat Abu Hourairah (Razi Allaho Ta'ala 'Anho) rapporte que le Saint Prophète (Sallallaho 'Alaihi wa Salam - que la Paix d'Allah soit sur lui) a dit : " Offrez-vous des présents car ils éliminent la haine du cœur. Que l'une d'entre vous ne méprise pas le cadeau que lui fait sa voisine même si ce n'est qu'un sabot de chèvre ". (Tirmizi)

### **Eternuer et bailler**

Toutes les fois que le Saint Prophète (Sallallaho 'Alaihi wa Salam - que la Paix d'Allah soit sur lui) éternuait, il disait : " Alhamdolillah (louanges à Allah) " et se couvrait le visage avec les mains ou un tissu afin d'atténuer le bruit. Si quelqu'un était en sa compagnie à ce moment-là et disait : " Ya Rahmokallah ", le Saint Prophète (Sallallaho 'Alaihi wa Salam - que la Paix d'Allah soit sur lui) répondait : " Qu'Allah te guide et t'accorde Ses bienfaits. (Tirmizi)

Si un non Musulman éternuait en présence du Saint Prophète (Sallallaho 'Alaihi wa Salam - que la Paix d'Allah soit sur lui), il lui souhaitait : " Qu'Allah te guide et te donne la santé " mais s'abstenait en revanche de dire " Qu'Allah te fasse miséricorde ".

Le Saint Prophète (Sallallaho 'Alaihi wa Salam - que la Paix d'Allah soit sur lui), lorsqu'il éternuait disait : " Alhamdolillah (louanges à Allah) " et dissimulait sa bouche de sa main ou avec un tissu afin d'atténuer le bruit. Si quelqu'un disait alors : " Ya Rahmokallah ", le Saint Prophète (Sallallaho 'Alaihi wa Salam - que la Paix d'Allah soit sur lui) répondait : " Yahdikom Allaho wayasbalakom ". (Tirmizi)



Si un non Musulman éternuait en sa présence, le Saint Prophète (Sallallaho 'Alaihi wa Salam - que la Paix d'Allah soit sur lui) s'abstenait de lui dire " Ya Rahmokallah " mais lui disait : " Yahdikom Allaho wayasbalakom ". Le Saint Prophète (Sallallaho 'Alaihi wa Salam - que la Paix d'Allah soit sur lui) avait l'habitude d'éternuer doucement et recommandait aux autres de faire de même. (Zad-ul-Ma'ad)

Hazrat Abu Hourairah (Razi Allaho Ta'ala 'Anho) rapporte que le Saint Prophète (Sallallaho 'Alaihi wa Salam - que la Paix d'Allah soit sur lui) a dit : " Certes, Allah aime l'éternuement et n'aime pas le bâillement. Aussi quand l'un de vous éternue, qu'il dise Alhamdulillah (louanges à Allah). Et c'est un devoir pour tout Musulman qui entend cette formule de répondre Ya Rahmokallah (qu'Allah te fasse miséricorde). Le bâillement vient de Chaitan (Satan). Aussi quand l'un de vous baille, qu'il s'efforce de se retenir car lorsqu'il baille Satan se rit de lui et le cas échéant qu'il mette sa main devant sa bouche ".  
(Mishkat, Adab-ul-Mofrad)

### **Bismillah comme en-tête de lettre**

Hazrat Abu Mas'oud Djariri (Razi Allaho Ta'ala 'Anho) rapporte qu'Hazrat Hassan (Razi Allaho Ta'ala 'Anho) a répondu, lorsqu'on lui a demandé s'agissant d'écrire la formule Bismillah comme en-tête de lettre, que c'était la manière appropriée de faire.  
(Al Abadul Mofrid)

### **Les usages pour la rédaction d'une lettre**

Le texte d'une lettre rédigée par Hazrat Zaid bin Sabit (Razi Allaho Ta'ala 'Anho) et adressée à Hazrat Moawia se compose ainsi :

Bismillah Ar-Rahmane Ar-Rahime بِسْمِ اللّٰهِ الرَّحْمٰنِ الرَّحِیْمِ

De la part du serviteur d'Allah, Zaid bin Sabit, à Amiroul Mominine Moawiyah.  
Que la Paix et la Miséricorde d'Allah soient sur toi, Ô Amiroul Mominine. Tout d'abord, je loue le Seigneur

en dehors de Qui il n'y a pas de divinité digne d'adoration. (Objet de la lettre). Les mots qui concluent la lettre consistent en : nous implorons uniquement Allah de nous guider, de nous préserver de l'égarement et de nous accorder la sagesse pour gérer nos affaires. Que la paix soit sur toi, Ô Amiroul Mominine ainsi que la miséricorde, les bienfaits et le pardon d'Allah".

Rédigée par Wahib, le jeudi, 12 jours avant la fin du Ramadan, en l'an 42 de l'Hégire. (Al Adabul Mofrid)

### L'éminence de la plume

Hazrat Zaid bin Sabit (Razi Allaho Ta'ala 'Anho) rapporte: " Je me suis rendu auprès du Saint Prophète (Sallallaho 'Alaihi wa Salam - que la Paix d'Allah soit sur lui) devant qui se tenait un secrétaire et je l'ai entendu dire : respecte la plume et par marque de respect, place-la sur ton oreille car la plume symbolise le rappel des conséquences de nos actions ". (Tirmizi)

### Ecrire le douroud au début d'une lettre

Ibn Hajr Makki rapporte que la pratique d'écrire le douroud (bénédictions sur le Saint Prophète (Sallallaho 'Alaihi wa Salam - que la Paix d'Allah soit sur lui) suite au Tahmid (louanges à Allah) au début des ouvrages et lettres a été introduite sous le Califat d'Hazrat Abu Bakr (Razi Allaho Ta'ala 'Anho) qui débutait sa correspondance comme suit : (Zadul Said)

بِسْمِ اللَّهِ الرَّحْمَنِ الرَّحِيمِ نَحْمَدُهُ وَنُصَلِّي عَلَى رَسُولِهِ الْكَرِيمِ

### Différence et habillement

Le Saint Prophète (Sallallaho 'Alaihi wa Salam - que la Paix d'Allah soit sur lui) a dit : " Allah (Sobhanaho wa Ta'ala) a révélé : Chaïtan a juré d'enseigner aux gens des choses différentes par lesquelles ils altéreront l'image qu'Allah a créée (i.e. en rasant la barbe, tatouant le corps, etc...). (Nisai)

**Note** : certaines altérations sont vraiment défigurantes et par conséquent Haram (interdites) tandis que d'autres constituent une amélioration et sont de nature Wadjib (obligatoire) : i.e. couper les moustaches et les ongles,

raser les poils pubiens et sous les aisselles. Certaines modifications sont quant à elles permises comme le rasage de la tête ou couper les cheveux pour un homme ou encore réduire la longueur de la barbe à celle d'un poing. Cependant, ces questions relèvent de la Charia et non des coutumes puisque les coutumes proviennent d'une part d'une source différente de la Charia et d'autre part différent selon le lieu et l'époque. (Hayat-ul-Mouslimine)

Hazrat Ibn 'Omar (Razi Allaho Ta'ala 'Anho) rapporte que le Saint Prophète (Sallallaho 'Alaihi wa Salam - que la Paix d'Allah soit sur lui) a dit : " Celui qui imite un autre peuple en fait partie ". (Ahmed, Abu Dawoud)

**Note** : dans le sens où celui qui adopte les us et coutumes des incroyants et des infâmes s'associe à leurs péchés.

Hazrat Ibn Abbas (Razi Allaho Ta'ala 'Anho) rapporte que le Saint Prophète (Sallallaho 'Alaihi wa Salam - que la Paix d'Allah soit sur lui) a dit : " Qu'Allah maudisse les hommes qui imitent les femmes et les femmes qui imitent les hommes ". (Boukhari)

Hazrat Suwaid bin Wahab (Razi Allaho Ta'ala 'Anho) rapporte d'après le fils d'un compagnon du Saint Prophète (Sallallaho 'Alaihi wa Salam - que la Paix d'Allah soit sur lui) qui, à son tour, rapporte d'après son père que le Saint Prophète (Sallallaho 'Alaihi wa Salam - que la Paix d'Allah soit sur lui) a dit : " Allah drapera d'une robe d'honneur celui qui se défait de l'habitude de porter des vêtements raffinés alors qu'il en possède les moyens (une version indique par humilité) et coiffera de la couronne de la royauté celui qui se marie pour Allah ". (Mishkat)

### Vêtements pompeux

Hazrat Salim (Razi Allaho Ta'ala 'Anho) rapporte d'après son père que le Saint Prophète (Sallallaho 'Alaihi wa Salam - que la Paix d'Allah soit sur lui) a

dit : " Quiconque laisse pendre avec arrogance la partie d'un vêtement inférieur, d'une chemise ou d'un turban, Allah se détournera de lui le Jour de la Résurrection ". (Abu Dawoud)

### **Les usages pour se vêtir**

Lorsque l'on revêt un pyjama ou un shalwar (sorte de pantalon bouffant), on enfilera la jambe droite en premier puis la gauche de même qu'en mettant une chemise, on enfilera tout d'abord la manche droite et ensuite la gauche et ainsi pour tout vêtement. D'une manière analogue, quand on se chausse, on commencera par le pied droit puis le gauche. Par contre, au moment d'ôter ces vêtements, on commencera par le côté opposé autrement dit par la gauche puis la droite.

### **HOSPITALITE**

#### **(Obligations et droits de l'hôte et de l'invité)**

A l'occasion de visiteurs de marque, le Saint Prophète (Sallallaho 'Alaihi wa Salam - que la Paix d'Allah soit sur lui) prenait personnellement soin d'eux.

(Madarijun Nubuwah)

Toutes les fois que le Saint Prophète (Sallallaho 'Alaihi wa Salam - que la Paix d'Allah soit sur lui) servait un plat à ses invités, il les priait plusieurs fois de se resservir et cessait lorsque les invités lui indiquaient leur satiété. (Tirmizi)

Hazrat Abu Shuraih Al-Kabi (Razi Allaho Ta'ala 'Anho) rapporte que le Saint Prophète (Sallallaho 'Alaihi wa Salam - que la Paix d'Allah soit sur lui) a dit : " Celui qui croit en Allah et au Jour de la Résurrection, qu'il traite généreusement son hôte " Quelqu'un a demandé en quoi consistait l'hospitalité et il a répondu : " Servir son hôte durant trois jours. S'il séjourne au-delà, lui offrir l'hospitalité relève alors d'une Sadaqah ". Et

celui qui croit en Allah et au Jour de la Résurrection ne doit prononcer que de bonnes paroles ou alors garder le silence. (Boukhari, Muslim, Al-Adabul Mofrad)

Il n'est pas convenable de la part d'un invité de demeurer chez son hôte pour une durée qui pourrait lui causer du désagrément. (Boukhari, Al-Adabul Mofrad)

Hazrat Abou Hourairah (Razi Allaho 'Anho) rapporte que le Messenger d'Allah (Sallallaho 'Alaihi Wa Salam a dit : "un hôte doit se tenir en dehors de sa porte pour accueillir son invité et au moment du départ le raccompagner jusqu'à la porte de la maison".

Hazrat Ibn 'Omar (Razi Allaho Ta'ala 'Anho) rapporte que le Saint Prophète (Sallallaho 'Alaihi wa Salam - que la Paix d'Allah soit sur lui) a dit : " Lorsque la nappe pour le repas est mise, un convive ne doit pas se lever avant qu'elle ne soit enlevée, ni retirer sa main même s'il a suffisamment mangé jusqu'à ce que chacun ait terminé et le cas échéant il devra s'excuser car il pourrait froisser son compagnon s'il cesse de manger alors que celui-ci a encore faim ". (Mishkat)

Hazrat Abu Kouraima Assawi (Razi Allaho Ta'ala 'Anho) rapporte que le Saint Prophète (Sallallaho 'Alaihi wa Salam - que la Paix d'Allah soit sur lui) a dit : " Offrez un présent à votre frère ". Les compagnons ont demandé quelle sorte de présent et il a répondu: "Lorsque l'un de vous se rend chez son frère Musulman et y mange, il lui incombe d'invoquer la miséricorde et les bienfaits d'Allah à son égard. Ce qui revient à lui offrir un présent ". (Abu Dawoud)

### **Célébration de mariage**

Hazrat Abdullah bin 'Omar (Razi Allaho Ta'ala 'Anho) rapporte que le Saint Prophète (Sallallaho 'Alaihi wa Salam - que la Paix d'Allah soit sur lui) a dit : " Lorsque l'un de vous est invité à la célébration d'un mariage, il lui incombe de s'y rendre ". (Boukhari et Muslim)

Une autre version par Muslim donne : " Il doit accepter que ce soit la célébration d'un mariage ou un événement de la sorte ". (Mishkat, Boukhari, Muslim)

Hazrat Djabir (Razi Allaho Ta'ala 'Anho) rapporte que le Saint Prophète (Sallallaho 'Alaihi wa Salam - que la Paix d'Allah soit sur lui) a dit : " Lorsque l'un de vous reçoit une invitation à un repas, il doit l'accepter. Une fois sur place, qu'il mange ou non, c'est selon lui ". (Muslim)

### **Invitation de la part de débauchés**

Hazrat Imam bin Hussain (Razi Allaho Ta'ala 'Anho) rapporte que le Saint Prophète (Sallallaho 'Alaihi wa Salam - que la Paix d'Allah soit sur lui) a interdit d'accepter et de se rendre à une invitation faite par des débauchés. (Mishkat)

### **Bonne foi s'agissant d'un repas**

Hazrat Asma (Razi Allaho Ta'ala 'Anha), fille de Yazid (Razi Allaho Ta'ala 'Anho), rapporte que de la nourriture avait été présentée au Saint Prophète (Sallallaho 'Alaihi wa Salam - que la Paix d'Allah soit sur lui) à laquelle il nous a conviés et quand nous avons refusé, il a répondu : " Ne mélangez pas la fausseté avec la faim ". (Ibn Majah)

### **Prendre un repas en compagnie**

Hazrat Wahshi bin Harb (Razi Allaho Ta'ala 'Anho) rapporte d'après son père qui relate d'après son grand-père que les compagnons du Saint Prophète (Sallallaho 'Alaihi wa Salam - que la Paix d'Allah soit sur lui) se sont plaints auprès de lui en disant qu'ils ne se sentaient nullement rassasiés après avoir mangé. Il a alors fait allusion à ce qu'ils mangeaient peut-être séparément et ils ont acquiescé. Il leur a donc recommandé : " Assemblez-vous autour de votre nourriture et évoquez le nom d'Allah et votre nourriture sera bénie ". (Abu Dawoud)

## QUESTIONS RELATIVES AUX FEMMES

### Pardah (Hidjab-Voile)

Hazrat Oumm Salma (Razi Allaho Ta'ala 'Anha) raconte : " Je me trouvais avec le Saint Prophète (Sallallaho 'Alaihi wa Salam - que la Paix d'Allah soit sur lui) et Maimounah quand Ibn Oumm Makhtoum est venu lui rendre visite et il nous a indiqué de nous voiler. Je lui ai fait alors remarquer que cet homme était aveugle et qu'il ne pouvait nous voir ". Ce à quoi il a répondu : " Etes-vous, vous aussi, aveugles que vous ne pouvez le voir ? ". (Ahmed, Tirmizi, Abu Dawoud)

Hazrat Ibn Mas'oud (Razi Allaho Ta'ala 'Anho) rapporte que le Saint Prophète (Sallallaho 'Alaihi wa Salam - que la Paix d'Allah soit sur lui) a dit : " Une femme doit être couverte, car lorsqu'elle sort, le diable la regarde ". (Tirmizi)

### Hommes et femmes : précautions

De même qu'il importe que la voix d'une femme ne doit pas être entendue d'un étranger, il revient aux hommes de ne pas chanter ou réciter de poésie en présence de femmes na mahram (non permises) eu égard à ce que les femmes ayant un cœur plus tendre sont davantage à la merci d'une influence mauvaise. (Unanime)

Hazrat Abu Oumamah (Razi Allaho Ta'ala 'Anho) rapporte que le Saint Prophète (Sallallaho 'Alaihi wa Salam - que la Paix d'Allah soit sur lui) a dit : " Tout Musulman qui, voyant les attraits d'une femme, baisse son regard, Allah en fera un acte de dévotion dont il goûtera la douceur ". (Ahmed)

Hazrat Hassan Basri (qu'Allah lui fasse miséricorde) rapporte qu'il a entendu le Messager d'Allah (Sallallaho 'Alaihi wa Salam - que la Paix d'Allah soit sur lui) dire : " Allah maudit celui qui regarde une femme inconnue ainsi que celui qui est regardé ". (Mishkat)

Hazrat Abu Moussa (Razi Allaho Ta'ala 'Anho) rapporte que le Saint Prophète (Sallallaho 'Alaihi wa Salam - que la Paix d'Allah soit sur lui) a dit : "Un œil qui guigne un homme ou une femme (avec convoitise) commet l'adultère et une femme qui se parfume et passe près d'un groupe d'hommes n'est pas mieux"  
(Tirmizi, Abu Dawoud)

### **Manière de se vêtir**

Hazrat Abu Hourairah (Razi Allaho Ta'ala 'Anho) rapporte que le Saint Prophète (Sallallaho 'Alaihi wa Salam - que la Paix d'Allah soit sur lui) a maudit l'homme qui s'habille à l'instar d'une femme et la femme à l'instar d'un homme ". (Abu Dawoud)

Hazrat Ibn Abu Moulaika (Razi Allaho Ta'ala 'Anho) rapporte que quelqu'un a fait remarqué à Hazrat 'Aïcha (Razi Allaho Ta'ala 'Anha) qu'une femme portait des sandales (chaussures d'homme) et elle a répondu que le Saint Prophète (Sallallaho 'Alaihi wa Salam - que la Paix d'Allah soit sur lui) a maudit la femme qui se comporte d'une façon masculine. (Abu Dawoud)

Des traditions font état qu'il n'est pas permis à une femme de se couvrir d'un cafetan d'un tissu fin au point où son corps et ses cheveux restent apparents.  
(Mishkat)

Hazrat 'Aïcha (Razi Allaho Ta'ala 'Anha) rapporte qu'Asma (Razi Allaho Ta'ala 'Anha), fille d'Hazrat Abu Bakr (Razi Allaho Ta'ala 'Anho), lorsqu'elle est venue rendre visite au Messenger d'Allah (Sallallaho 'Alaihi wa Salam - que la Paix d'Allah soit sur lui), portait des vêtements fins et se détournant d'elle, il a déclaré: "Asma, quand une femme a atteint l'âge des menstrues, il est indécent que toute partie de son corps soit visible à l'exception de ceci et cela, montrant son visage et ses mains ". (Abu Dawoud)

### **Vêtements féminins**

Il est prescrit aux femmes de porter des vêtements à manches longues. Porter une Kourta (tunique) à manches courtes constitue un péché. Le tissu doit être suffisamment épais de façon à ne pas laisser



apparaître les contours du corps. Les femmes qui portent des vêtements de la sorte seront ressuscitées nues le Jour de la Résurrection.

Ce sont là les injonctions du Saint Prophète (Sallallaho 'Alaihi wa Salam - que la Paix d'Allah soit sur lui) et invitent par conséquent à mûre réflexion.  
(Bahishti Zewar)

Le Saint Prophète (Sallallaho 'Alaihi wa Salam - que la Paix d'Allah soit sur lui) a déclaré qu'un nombre considérable de femmes apparaîtront nues le Jour de la Résurrection. (Boukhari)

### **Vêtements masculins**

Hazrat Ibn Abbas (Razi Allaho Ta'ala 'Anho) rapporte que le Saint Prophète (Sallallaho 'Alaihi wa Salam - que la Paix d'Allah soit sur lui) a maudit les femmes qui imitent les hommes. (Mishkat)

**Note** : il ressort donc qu'il n'est pas permis aux femmes de porter des chaussures d'hommes ni d'adopter un style masculin.

### **Les parties corporelles féminines devant être voilées**

Il a été prescrit aux femmes de couvrir correctement leur corps de la tête aux pieds. Qu'une femme expose son corps à la vue d'un étranger, cela tient de l'indécence. Les anges maudissent les femmes qui ne couvrent pas leurs cheveux ne serait-ce qu'un seul. (Bahishti Zewar)

### **Salutation entre femmes**

Il est sounnate que les femmes se saluent et se serrent la main. Cette pratique se doit d'être encouragée. (Tabarani, Baihaqi)

### **Vêtements féminins**

Hazrat Abu Hourairah (Razi Allaho Ta'ala 'Anho)

rapporte que le Saint Prophète (Sallallaho 'Alaihi wa Salam - que la Paix d'Allah soit sur lui) a dit : " Il y a deux catégories d'habitants en enfer dont l'une je n'ai pas pu voir. L'autre se compose de femmes qui, bien que vêtues, apparaissaient nues et marchaient avec coquetterie, leur tête semblable à la bosse d'un chameau de Bactriane (i.e. de faux chignons fixés à leurs cheveux et roulés en un nœud au sommet du crâne) qui les empêchera d'entrer au Paradis. Elles ne recevront même pas une des paillettes du Paradis malgré que celles-ci parviendront jusqu'à elles et bien que le Paradis se trouvera à une longue distance ". (Muslim)

### **Respecter les droits des femmes**

Hazrat Amr bin Ahwas Hasimi (Razi Allaho Ta'ala 'Anho) rapporte qu'il a entendu le sermon du Messager d'Allah (Sallallaho 'Alaihi wa Salam - que la Paix d'Allah soit sur lui) le jour du Pèlerinage d'Adieu. Il a tout d'abord loué Allah puis fait des recommandations et déclaré : " Ecoutez attentivement ! Soyez gentils envers les femmes car elles sont chez vous comme des prisonnières (vous n'avez aucun droit sur elles sinon d'être bons envers elles sauf lorsqu'elles sont coupables d'immoralité prouvée). Si elles se comportent ainsi, abandonnez le lit conjugal (sans quitter la maison) et punissez-les modérément. Une fois qu'elles vous obéissent, ne cherchez plus de prétexte à leur encontre. Ecoutez attentivement ! Vous avez certes sur vos femmes un droit tout comme elles ont un droit sur vous. Votre droit consiste à ce qu'elles ne laissent pas venir jusqu'à vos lits ou entrer dans votre maison ceux que vous n'aimez pas. Ecoutez attentivement ! Leur droit sur vous est que vous les traitiez correctement en ce qui concerne leur habillement et leur nourriture ". (Tirmizi)

## Les proches du mari représentent la mort

Hazrat Ouqba bin Amir (Razi Allaho Ta'ala 'Anho) rapporte que le Saint Prophète (Sallallaho 'Alaihi wa Salam - que la Paix d'Allah soit sur lui) a dit : " Abstenez de vous rendre là où se trouvent des femmes". Un Ansari a demandé : " Ô Messager d'Allah ! Informe-moi au sujet du beau-frère ". Ce à quoi il a répondu : " Le beau-frère, c'est la mort ". (i.e. qu'il revient de s'en méfier)

## Intimité des femmes

Hazrat Djabir (Razi Allaho Ta'ala 'Anho) rapporte que le Saint Prophète (Sallallaho 'Alaihi wa Salam - que la Paix d'Allah soit sur lui) a dit : " Ne vous rendez pas auprès des femmes dont les maris sont absents du foyer, car le diable court dans vos veines avec le sang ". (Tirmizi)

On rapporte que le Saint Prophète (Sallallaho 'Alaihi wa Salam - que la Paix d'Allah soit sur lui) a dit qu'il est préférable de supporter qu'un clou soit enfoncé dans la tête que de toucher une femme qui n'est pas permise. (Tirmizi)

## PROHIBITIONS

### Alcools

Hazrat 'Aïcha rapporte qu'elle a entendu le Saint Prophète (Sallallaho 'Alaihi wa Salam - que la Paix d'Allah soit sur lui) dire : " La première chose à être renversée s'agissant de l'Islam, à l'instar d'un récipient retourné, sera l'alcool (à savoir que la première injonction à être violée ou neutralisée concerne l'interdiction de la consommation d'alcools). Interrogée sur cette violation de l'injonction divine manifeste et de son temps, elle a répondu que les gens attribueront à l'alcool différentes appellations et le déclareront licite (halal). (Darimi, Mishkat)

Hazrat Oumm Salma (Razi Allaho Ta'ala 'Anha) rapporte que le Saint Prophète (Sallallaho 'Alaihi wa Salam - que la Paix d'Allah soit sur lui) a interdit toute boisson alcoolisée ou qui cause de la langueur.  
(Abu Dawoud)

Hazrat Ibn 'Omar (Razi Allaho Ta'ala 'Anho) rapporte que le Saint Prophète (Sallallaho 'Alaihi wa Salam - que la Paix d'Allah soit sur lui) a dit : " Allah a maudit le vin, celui qui le consomme, celui qui le sert, celui qui le vend, celui qui l'achète, celui qui presse le raisin pour en produire du vin, celui pour qui il est pressé, celui qui le transporte et celui pour qui il est transporté".  
(Abu Dawoud, Ibn Majah)

Hazrat Djabir (Razi Allaho Ta'ala 'Anho) rapporte que le Saint Prophète (Sallallaho 'Alaihi wa Salam - que la Paix d'Allah soit sur lui) a dit : " Tout produit dont la quantité importante provoque l'ébriété est également interdit en petite quantité ". (Tirmizi)

Hazrat Abu Hourairah (Razi Allaho Ta'ala 'Anho) rapporte que le Saint Prophète (Sallallaho 'Alaihi wa Salam - que la Paix d'Allah soit sur lui) a dit : " Il y a quatre sortes de personnes pour lesquelles Allah a interdit le Paradis et sa félicité : celui qui s'adonne à l'alcool, celui qui profite de l'usure, celui qui usurpe les biens de l'orphelin et celui qui ne remplit pas ses devoirs envers ses parents ". (Hakam)

### **Boissons alcoolisées, usure et sensualité**

Hazrat Abu Amir ou Malik Al-Ashari (Razi Allaho Ta'ala 'Anho) rapporte que le Saint Prophète (Sallallaho 'Alaihi wa Salam - que la Paix d'Allah soit sur lui) a dit : " D'aucuns parmi ma communauté regarderont la soie, le vin et les instruments à cordes comme licites ; les gens s'établiront à côté d'une montagne et leurs troupeaux les rejoindront le soir cependant lorsqu'un homme viendra à eux dans le besoin, ils lui diront de revenir le lendemain. Allah les frappera durant la nuit et jettera certains au pied de la montagne et changera les autres en singes et en porcs jusqu'au

Jour de la Résurrection ". (Boukhari)

### Jeux et divertissements futiles

Hazrat Ibn 'Omar (Razi Allaho Ta'ala 'Anho) rapporte que le Saint Prophète (Sallallaho 'Alaihi wa Salam - que la Paix d'Allah soit sur lui) a interdit l'alcool, le maisir, le kouba et le ghoubaira qui est une boisson enivrante faite par les Abyssiniens à partir du millet et est appelée Soukrouka ". (Abu Dawoud)

Hazrat Abu Moussa Al-Ashari (Razi Allaho Ta'ala 'Anho) rapporte que le Saint Prophète (Sallallaho 'Alaihi wa Salam - que la Paix d'Allah soit sur lui) a dit : " Celui qui joue au jacquet désobéit à Allah et Son Messenger ". (Abu Dawoud)

Ibn Shihab mentionne qu'Abu Moussa Al-Ashari (Razi Allaho Ta'ala 'Anho) a dit que ne joue aux échecs uniquement un pécheur. Interrogé sur le fait de jouer aux échecs, il a répondu que ce n'était rien sinon une futilité et qu'Allah n'agrée pas ce qui est futile. (Baihaqi)

### Images

Hazrat 'Aïcha (Razi Allaho Ta'ala 'Anha) relate que le Saint Prophète (Sallallaho 'Alaihi wa Salam - que la Paix d'Allah soit sur lui) était parti en voyage et qu'elle avait pendant son absence acquis un tissu imprimé et l'avait accroché à la porte en guise de rideau. Cependant, à son retour lorsqu'il l'a vu, il l'a arraché et déchiré en disant " Allah ne nous a pas enjoins d'habiller les pierres et l'argile ". (Boukhari, Muslim)

Hazrat Said bin Abul Hassan (Razi Allaho Ta'ala 'Anho) rapporte qu'alors qu'il se trouvait avec Ibn Abbas (Razi Allaho Ta'ala 'Anho), un homme est venu et a dit : " Ibn Abbas, je suis un homme dont les moyens d'existence proviennent du travail de mes mains et j'exécute des figurines ". Ibn Abbas a répondu qu'il ne lui dirait que ce qu'il avait entendu du Saint Prophète (Sallallaho 'Alaihi wa Salam - que la Paix

d'Allah soit sur lui) qui a dit : " Celui qui fait des représentations, Allah le punira jusqu'à ce qu'il insuffle la vie à sa représentation et il n'en sera jamais capable". Devant l'ébahissement et la pâleur subite de l'homme, il lui a dit si tu n'as pas d'autre choix, alors représente ces arbres ou toute autre chose qui ne possède pas d'esprit ". (Boukhari)

Hazrat Ibn Abbas (Razi Allaho Ta'ala 'Anho) rapporte que le Saint Prophète (Sallallaho 'Alaihi wa Salam - que la Paix d'Allah soit sur lui) a dit : " Subiront le châtiment le plus sévère le Jour de la Résurrection: celui qui tue un Prophète ou qui est tué par un Prophète ; celui qui tue ses parents ; ceux qui font des représentations et un érudit qui ne fait pas profiter autrui de sa science ". (Mishkat)

Hazrat Abu Hourairah (Razi Allaho Ta'ala 'Anho) rapporte que le Saint Prophète (Sallallaho 'Alaihi wa Salam - que la Paix d'Allah soit sur lui) a dit que Djibraïl ('Alaihi wa Salam) était venu à lui et fait remarquer : " Je suis venu te rendre visite la nuit dernière or j'ai été empêché d'entrer car devant la porte était suspendu un rideau avec des représentations et un chien se trouvait dans la maison. Il a conseillé d'éliminer la tête figurant sur le rideau de sorte que le reste de la représentation ressemble à un arbre et que le rideau soit découpé en morceaux pour en faire des coussins et le chien évacué de la maison ". Le Saint Prophète (Sallallaho 'Alaihi wa Salam - que la Paix d'Allah soit sur lui) s'est alors conformé aux injonctions. (Mishkat, Tirmizi, Abu Dawoud)

Hazrat Abu Talha (Razi Allaho Ta'ala 'Anho) rapporte que le Saint Prophète (Sallallaho 'Alaihi wa Salam - que la Paix d'Allah soit sur lui) a dit : " Les anges n'entrent pas dans une maison où se trouvent un chien ou des représentations d'êtres ".

Hazrat Abu Hourairah (Razi Allaho Ta'ala 'Anho) rapporte que le Saint Prophète (Sallallaho 'Alaihi wa Salam - que la Paix d'Allah soit sur lui) a dit : " Quiconque possède un chien, à l'exclusion d'un chien de garde, de chasse ou de ferme, ses récompenses sont diminuées d'un qirat chaque jour ". (Boukhari, Muslim)

## Musique

Dans le Musnad Ahmed, il est fait mention que le Saint Prophète (Sallallaho 'Alaihi wa Salam - que la Paix d'Allah soit sur lui) a dit : " Allah m'a envoyé en tant que miséricorde pour l'univers et m'a ordonné de détruire tous les instruments de musique ". (Tirmizi)

Hazrat Nafi' (Razi Allaho Ta'ala 'Anho) rapporte que lorsqu'Hazrat Abdullah Ibn 'Omar (Razi Allaho Ta'ala 'Anhoma) a entendu un jour un pipeau, il s'est bouché les oreilles avec les doigts et a ajouté : " J'étais avec le Messager d'Allah (Sallallaho 'Alaihi wa Salam - que la Paix d'Allah soit sur lui) en une occasion similaire et quand il a entendu un pipeau, il a agi exactement comme je viens de le faire".

(Ahmed, Abu Dawoud)

Ibn Abi Donya et Baihaqi rapportent d'après Ash-Shabi que le Saint Prophète (Sallallaho 'Alaihi wa Salam - que la Paix d'Allah soit sur lui) a dit : " Maudites soient les chanteuses ainsi que ceux pour qui elles chantent ".

## PERLES EPARSEES

### Les bienfaits du Saint Coran

Hazrat Anas et Hazrat Djabir (Razi Allaho Ta'ala 'Anhom) rapportent que le Saint Prophète (Sallallaho 'Alaihi wa Salam - que la Paix d'Allah soit sur lui) a dit : " Ne négligez pas de lire le Saint Coran dans vos maisons car la maison dans laquelle la récitation du Saint Coran fait défaut est dépourvue de bienfaits ". (Daraqutni)

### La compagnie de gens pieux

Ô Musulmans ! Fréquentez vos aînés, recherchez les éclaircissements auprès des érudits et nouez des liens avec les sages. (Tabarani)

Hazrat Abu Hourairah (Razi Allaho Ta'ala 'Anho) rapporte que le Saint Prophète (Sallallaho 'Alaihi wa Salam - que la Paix d'Allah soit sur lui) a dit : " Un

homme suit la religion de son ami aussi prenez soin de bien choisir vos fréquentations ". (Mishkat)

Hazrat Ibn Mas'oud (Razi Allaho Ta'ala 'Anho) rapporte qu'un homme est venu voir le Saint Prophète (Sallallaho 'Alaihi wa Salam - que la Paix d'Allah soit sur lui) et lui a dit : " Messenger d'Allah, quel est ton avis au sujet d'un homme qui aime une personne pieuse en raison de sa piété mais qui n'accomplit pas autant de bonnes actions que celle-ci ? " Il a répondu: " Un homme sera avec celui qu'il aime (i.e. son amour pour cette personne pieuse lui sera bénéfique) ". (Boukhari)

### **Le mal s'agissant de manquer à ses engagements**

On rapporte que le Saint Prophète (Sallallaho 'Alaihi wa Salam - que la Paix d'Allah soit sur lui) a dit que l'effusion de sang augmentera parmi les gens quand le fait de manquer à leurs engagements sera devenu monnaie courante et le taux de décès conséquemment à l'ampleur de la fornication. (Abu Dawoud)

### **Mauvaise fréquentation**

Hazrat Abu Hourairah rapporte que le Saint Prophète (Sallallaho 'Alaihi wa Salam - que la Paix d'Allah soit sur lui) a dit : " La solitude est préférable à un compagnon néfaste et un bon compagnon est préférable à la solitude. Proférer de bonnes paroles vaut mieux que le silence et le silence est préférable à des paroles malveillantes. (Hakim, Baihaqi)

### **Remanier les limites d'une terre**

Les traditions font état que celui qui modifie les limites de ses terres par rapport à celles d'une autre personne (i.e. empiète illégalement sur la terre d'autrui) est maudit par Allah jusqu'au Jour de la Résurrection. (Tabarani)

### **Choix du voisin**

Le Saint Prophète (Sallallaho 'Alaihi wa Salam - que



la Paix d'Allah soit sur lui) a recommandé aux Musulmans de rechercher un bon voisin avant d'acquérir ou de construire une nouvelle maison et de choisir un bon compagnon pour sortir. (Tabarani)

### **Aider les nécessiteux**

Hazrat Anas rapporte que le Saint Prophète (Sallallahu 'Alaihi wa Salam - que la Paix d'Allah soit sur lui) a dit : " Pour celui qui aide les nécessiteux, Allah inscrit à son crédit soixante-treize grâces dont l'une est suffisante concernant tous ses besoins dans ce monde et soixante-douze pour élever son rang le Jour de la Résurrection ". (Mishkat)

### **Adversité des membres de la famille**

Hazrat Ibn Mas'oud (Razi Allahu Ta'ala 'Anho) rapporte que le Saint Prophète (Sallallahu 'Alaihi wa Salam - que la Paix d'Allah soit sur lui) a dit : " Viendra un temps quand l'épouse, les parents et les enfants causeront la perte d'un homme car ils lui feront ressentir son insuffisance en l'accablant de demandes et de désirs auxquels il sera incapable de satisfaire et le contraignant à s'engager dans des activités au détriment de son " din " (religion) causant ainsi sa perte ". (Baihaqi)

### **Se disputer et plaisanter avec son frère**

Hazrat Ibn Abbas (Razi Allahu Ta'ala 'Anho) rapporte que le Saint Prophète (Sallallahu 'Alaihi wa Salam - que la Paix d'Allah soit sur lui) a dit : " Ne vous disputez pas avec votre frère ; ne plaisantez pas avec lui de la manière qui lui déplaît et abstenez-vous de lui faire des promesses que vous ne tenez pas ". (Tirmizi)

### **Prendre part à la calomnie**

Hazrat Anas (Razi Allahu Ta'ala 'Anho) rapporte que le Saint Prophète (Sallallahu 'Alaihi wa Salam - que la Paix d'Allah soit sur lui) a dit : " Tout Musulman à même de sauver l'honneur de son frère quand celui-ci est calomnié, s'y contraint, Allah lui accordera Son

aide ici-bas et dans l'Au-delà tandis que s'il ne sauve pas l'honneur de son frère alors qu'il est à même de le faire, Allah le châtiara ici-bas et dans l'Au-delà ".  
(Sharh as-Sunnah)

## Propreté

On rapporte que le Saint Prophète (Sallallaho 'Alaihi wa Salam - que la Paix d'Allah soit sur lui) a exhorté les Musulmans à maintenir leur cour propre car ceux qui dédaignent normalement de les nettoyer ressemblent aux Juifs. (Tabarani)

On rapporte que le Saint Prophète (Sallallaho 'Alaihi wa Salam - que la Paix d'Allah soit sur lui) a dit : " Ô Musulmans ! Ne faites pas de vos maisons des tombes, illuminez-les avec la prière ". (Ahmed, Boukhan)

Hazrat Abu Hourairah rapporte qu'Allah a posé les fondations de l'Islam sur la propreté et l'aspect soigné et entrera au Paradis celui qui a coutume d'être propre et d'un aspect soigné. (Abu San's)

Hazrat Ibn 'Omar (Razi Allaho Ta'ala 'Anho) rapporte que le Saint Prophète (Sallallaho 'Alaihi wa Salam - que la Paix d'Allah soit sur lui) a dit : " Ô Musulmans ! Prenez l'habitude de la propreté et de l'aspect soigné ". (Tabarani)

On rapporte que lorsque l'on a demandé au Saint Prophète (Sallallaho 'Alaihi wa Salam - que la Paix d'Allah soit sur lui) s'il était recommandé de se soigner médicalement, il a répondu : " Certes, les serviteurs d'Allah se traitent médicalement car il n'est pas de maladie pour laquelle Allah (Sobhano wa Ta'ala) ait prescrit un remède à l'exclusion d'une seule, à savoir la vieillesse ". (Ahmed, Tirmizi, Abu Dawoud, Mishkat)